

**AUDIENCE SOLENNELLE DE RENTREE DU BARREAU DE LA
GUADELOUPE SAINT MARTIN SAINT BARTHELEMY**

Samedi 11 juin 2016

Discours du Bâtonnier Jamil HOUDA

« L'avocat ne doit avoir de compte à rendre à personne, pas plus au Pouvoir qu'à un particulier. »

« L'avocat est avant tout un indépendant, mais il ne gagne son indépendance que par une laborieuse continuité de probité. »

Ainsi parlait le grand Maurice GARCON, illustre avocat du Barreau de Paris du siècle dernier.

Cette phrase peut paraître désuète aujourd'hui tant notre profession vit sous la pression de plus en plus forte d'une pernicieuse modernité qui veut jeter aux orties les traditions et les valeurs pour ne conserver que la fonction utilitariste ou consumériste de l'Avocat.

Mais en réalité elle n'a pas pris une ride ; elle est au contraire intemporelle car l'indépendance et la probité, qui font partie intégrante du serment de l'Avocat, constituent une partie du socle de notre déontologie, celle qui nous distingue et nous protège en même temps qu'elle est le garant de nos vertus morales aux yeux de l'institution judiciaire, de nos clients et de la société tout entière.

C'est, vous l'aurez compris, sous le signe des valeurs de notre serment que j'entends placer mon propos de ce jour de fête de notre Barreau et singulièrement du jeune barreau, celui qui tout à l'heure va, avec intelligence et brio j'en suis convaincu, se livrer à un

concours de plaidoirie sur un thème dont je vous dirai quelques mots dans ma conclusion.

Nous associerons à cette fête et honorerons, dans un geste de reconnaissance et de gratitude, les plus anciens membres de notre Barreau ainsi que tous les anciens Bâtonniers, ceux-là même qui ont assuré la nécessaire transmission de nos valeurs et traditions et qui ont consacré leur temps, leur énergie et leurs efforts à faire de ce Barreau ce qu'il est devenu.

Monsieur le Préfet de la Région Guadeloupe, ou chef de cabinet représentant le préfet

Monsieur le Vice Président de la Région

Madame la Présidente du Conseil Départemental

Madame le Député Maire de la Ville du Moule

Monsieur le Maire de la Ville de PAP

M.le Premier Président de la Cour d'Appel,

Madame le Procureur Général

Mme la Présidente du TGI de PAP

M.le Procureur de la République près le TGI de PAP

M.la Présidente du TGI de BT

Monsieur le Procureur de la République près le TGI de BT

Monsieur le Président du Tribunal administratif de la Guadeloupe

Madame le Président du Tribunal de Commerce,

M.le Président du Conseil de Prud'hommes de PAP,

Mesdames et Messieurs les Magistrats,

M.le Doyen de la Faculté de droit,

Monsieur le Président de l'ordre des experts comptables

Monsieur le Président de la Compagnie régionale des commissaires aux comptes

Monsieur le président de la Chambre des Huissiers

Monseur le président de la chambre des notaires

Monsieur le président du grand port maritime de la guadeloupe

Monsieur le Colonel, commandant de la gendarmerie de la gpe

Monsieur le directeur de la sureté départementale

Mesdames et Messieurs les Elus et Hautes Personnalités civiles et militaires

Mesdames, Messieurs les Bâtonniers de la Guyane et de la Martinique

Mesdames, Messieurs les Anciens Bâtonniers de la Martinique et de la Guadeloupe

Monsieur le représentant de Mr le Bâtonnier de Paris

Mes chers confrères, mesdames, messieurs, chers parents , chers amis

Je suis particulièrement heureux et honoré de vous accueillir ce matin et vous remercie très chaleureusement d'avoir pris de votre temps pour partager avec les 315 avocats de notre Barreau ce moment de communion professionnelle, de convivialité et d'émotion.

Votre présence à tous rehausse d'un éclat tout particulier cette rentrée dont la dernière édition a eu lieu en 2014, sous l'égide de Madame le Bâtonnier Evelyne DEMOCRITE dont il me plaît de saluer ici la totale implication qui fut la sienne au service de l'Ordre et le pas décisif qu'elle lui a fait franchir en le dotant d'une Maison de l'Avocat digne de sa taille, de son prestige et de ses ambitions.

Ma chère Evelyne, c'est en effet grâce à ton opiniâtreté, à ta résistance farouche aux sirènes du scepticisme, que l'Ordre a pris cette salutaire décision de faire l'acquisition de l'immeuble de la rue Gambetta et d'entamer les travaux d'aménagement.

Nous te devons une reconnaissance infinie pour cet investissement.

Mais on ne récolte pas toujours ce que l'on sème et c'est donc votre serviteur qui a eu la charge, mais je dirais plutôt le privilège, d'achever l'oeuvre entreprise, c'est-à-dire de faire la réception des travaux, d'assurer le transfert de nos services de l'Ordre et de la Carpa, de superviser les équipements et installations, de recruter du personnel complémentaire etc...

Plus qu'un simple outil immobilier et technique moderne et fonctionnel, la Maison de l'Avocat est devenue ce véritable écrin qui manquait à notre Barreau et qui fait désormais la fierté de ses membres.

Cette fierté est à la mesure de ce que nous sommes :

- Un Barreau très diversifié et très attractif qui connaît une croissance quasi insolente pour atteindre désormais 315 membres, ce qui fait de lui le plus gros Barreau des Outre-Mer ;
- Des confrères installés sur les 4 principaux sites que sont PAP, BT, St Martin et St Barthélémy pour être au plus près des justiciables, particuliers, entreprises ou institutions, ce qui nous a conduit au cours de l'année 2015 à tirer enfin les conséquences de cette belle expansion géographique en changeant la dénomination de notre Barreau pour adopter celle de « *Barreau de la Guadeloupe, Saint Martin, Saint Barthélémy* » au terme d'un vote fervent et unanime du conseil de l'ordre.

Cette occupation territoriale qui fait notre singularité et notre force ne va pas sans poser parfois des problèmes de communication et d'organisation mais il n'y a là rien que l'imagination, la bonne volonté et surtout la confraternité ne puissent outrepasser.

Je dois dire que sur les difficultés à appréhender cette dimension territoriale et toute la complexité qu'elle véhicule, difficultés que nous avons d'ailleurs en partage avec l'institution judiciaire, nous pouvons compter sur l'écoute bienveillante, la compréhension et la bonne coopération de nos plus hauts magistrats.

C'est l'occasion pour moi de saluer l'excellence des relations que j'entretiens avec vous Mr le Premier Président, Madame le Procureur Général ainsi qu'avec l'ensemble des chefs de juridiction de PAP et de BT de même qu'avec Monsieur le Pt du Tribunal administratif de la Guadeloupe, le Pt du CPH de PAP.

Soyez de nouveau remerciés pour votre présence à nos côtés en ce jour de rentrée solennelle.

Monsieur le représentant du Batonnier de Paris,

Notre Barreau a toujours entretenu les meilleures relations du monde avec le plus gros Barreau de France pour des raisons à la fois historiques et sentimentales.

Je suis très heureux que le choix de le représenter aujourd'hui se soit porté sur vous, vous qui avez déposé une partie de votre cœur dans notre beau pays ;

Madame et Monsieur les Bâtonniers de la Guyane et de la Martinique,

Chère Magali ROBO CASSILDE, Cher Dominique NICOLAS,

A l'image de nos pays respectifs, nos Barreaux sont frères car nous sommes issus de la même matrice ; les liens qui nous unissent sont donc naturels et indéfectibles et il nous appartient de les revivifier sans cesse pour les renforcer davantage.

Nous rencontrons au quotidien les mêmes problématiques ; nous nous efforçons de les gérer en faisant avec l'indigence des moyens que nous imposent l'éloignement des centres de décision et de formation ainsi que notre fameuse ultra-périphéricité.

Mais nous avons appris à transcender ces handicaps pour les transformer en forces et nos Barreaux ainsi que les confrères qui les composent n'ont rien à envier à ceux de la France hexagonale.

Je suis particulièrement heureux que vous ayez fait le déplacement pour partager avec nous ce moment de confraternité.

Vous me permettez d'adresser un salut tout particulier à l'imposante délégation du Barreau de FDF qui compte en son sein de nombreux anciens Bâtonniers.

Vous êtes plus d'une **quinzaine** à être avec nous ce matin et pour marquer cet instant, je vous prierai de vous lever tous et je vais citer vos noms afin que l'assemblée vous voit et mesure ce cadeau de fraternité que vous nous offrez.

LIRE LES NOMS

Plus qu'un cadeau, c'est une marque d'estime et de considération qui nous va droit au cœur.

Soyez en chaleureusement remerciés.

(mais en vous voyant si nombreux, je mesure aussi le défi qui sera désormais le nôtre l'année prochaine à FDF ; mon cher Bâtonnier désigné, il faudra mobiliser)

Avant d'aller plus loin dans mon propos, il me revient le devoir de rendre brièvement l'hommage qui leur est dû aux Avocats décédés depuis le **1^{er} janvier 2015**.

Ils sont malheureusement au nombre de 3 :

Maitre Ina MATHIEU KANCEL DIOMAR, le Batonnier Félix RODES et Me Fred JEAN MARIE.

1) Ina MATHIEU KANCEL DIOMAR est née le 09 mai 1927

Après de brillantes études à Bordeaux où elle s'est mariée à Pierre MATHIEU, lui aussi avocat, ils ont tous les deux exercés au barreau de Bordeaux, puis au barreau de Paris et sont rentrés en Guadeloupe en 1957.

Avocate engagée, elle participa activement au sein de l'AJEG (association des jeunes étudiants Guadeloupéens) à l'élaboration du « Congrès pour l'autonomie de la Guadeloupe ».

Toute sa vie, elle s'est impliquée dans la vie associative (fondatrice de l'association pour la santé mentale), la vie universitaire (conférences à l'école normale), les associations caritatives.

Elle était avocat honoraire, elle est décédée le **31 mars 2015**.

2) Le Bâtonnier Félix RODES

C'était notre « monstre sacré » à nous.

Il était le plus grand, le meilleur d'entre nous, l'homme de tous les défis, celui dont les superlatifs les plus absolus peinent à restituer toute la stature.

Il fut 2 fois Bâtonnier et a laissé une trace indélébile dans nos esprits et dans nos cœurs.

Sa longévité professionnelle a été exceptionnelle puisqu'il n'a résolu à quitter la barre qu'après 66 ans de pratique.

Il a donné à notre Barreau une dimension, une respectabilité et un rayonnement qui nous gonflent encore de fierté.

Félix RODES est entré dans le patrimoine imprescriptible de la Guadeloupe, au Panthéon des grands Avocats, au Panthéon des Grands Hommes qui ont fait la Guadeloupe.

Il est décédé le 1^{er} décembre 2015.

3) Me Fred JEAN MARIE

A 79 ans, après une vie bien remplie, Fred JEAN MARIE nous a tiré sa révérence le mercredi **6 avril 2016**, avec une discrétion qu'on ne lui connaissait pas.

Ce confrère chaleureux et énergique, tout entier voué à la défense des intérêts de ses clients était un homme de conviction et de devoir ; il s'est un temps essayé à la politique pour tenter d'apporter sa contribution au changement du monde et au recul des injustices ;

Il émaillait régulièrement les assemblées générales du Barreau de ses inévitables fougades sur la comptabilité de l'Ordre et les finances de la Carpa ;

tout le monde se souvient du fameux quart d'heure JEAN MARIE, ce moment précis de l'assemblée où il allait inmanquablement entrer en scène pour tempêter contre telle ou telle écriture comptable dont il récusait l'orthodoxie.

Et puis une fois qu'il s'était assuré de l'effet qu'il avait produit sur l'humeur de ses interlocuteurs, il s'éclipsait de l'assemblée, avec le sourire gourmand de celui qui avait jeté un pavé dans la mare.

Ces trois avocats décédés se sont battus, chacun à sa manière, pour une valeur qui nous est chère à nous gens de justice, celle de notre serment car il va puiser jusqu'au tréfonds de nos consciences et de notre Humanité.

Ce serment est défini par la loi et son contenu mérite d'être rappelé :

*« Le iure comme avocat d'exercer mes fonctions avec **dignité, conscience, indépendance, probité et humanité**”.*

Ces 5 valeurs forment les racines d'un arbre multiséculaire qui comptent **11 branches**, comme les 11 déclinaisons de ce serment constituant ce que l'on appelle “les principes essentiels de la profession”

Et qui sont:

“honneur, loyauté, désintéressement, confraternité, délicatesse, modération, courtoisie, compétence, dévouement, diligence et prudence.”

La tradition du serment professionnel est ancienne et a prospéré sous la Royauté pour être maintenue sous la République jusqu'à nos jours.

Un serment professionnel est un engagement de l'impétrant (ou de l'impétrante) qui a valeur d'obligation universelle ; il fournit à

l'Avocat les ingrédients d'une architecture intellectuelle et morale dont il ne devra jamais se départir.

« *Le serment n'est pas qu'un mot emporté par le vent* » pour reprendre la phrase **de Stefan ZWEIG**, ce n'est pas juste une main qu'on lève à l'énoncé de la formule sacramentelle, ce n'est pas que la cérémonie de prestation de serment, fut elle fondatrice et ô combien émouvante.

Au delà de la force de son énoncé, le serment recouvre une réalité concrète et tangible dans l'exercice quotidien de l'Avocat.

Car le serment l'engage, toute sa vie professionnelle durant, non seulement à adhérer sans réserve à ces règles morales et juridiques, mais encore à les appliquer en toutes circonstances.

Il s'agit d'un devoir sacré d'abord envers lui même et ensuite envers ses confrères, les magistrats et envers les clients dont il prend la charge de la défense.

5 valeurs et 11 principes donc.

Pour les amateurs de numérologie, la signification ésotérique du 5 est : la vie

La clé de la personnalité du 5 est la liberté.

Pour sa part le 11 est le symbole de l'idéalisme, de l'intuition, de l'énergie, de l'inspiration, de la volonté, du courage, mais aussi de la tension, des contradictions.

Ne trouve-t-on pas la quintessence de qu'est ou doit être l'Avocat ?

Chaque composante du serment est une source d'obligation morale à laquelle il faut s'abreuver constamment.

Passons-les en revue si vous le voulez bien :

La Dignité se conçoit comme étant le respect de soi-même, celui que l'on inspire et que l'on mérite ;

Elle consiste pour un avocat à toujours donner l'image de respectabilité attachée à la noblesse et à la hauteurs de ses fonctions.

Cette respectabilité doit s'imposer naturellement car elle est le gage que la parole de l'Avocat sera écoutée par tous , y compris des magistrats.

Première des cinq vertus du serment, elle est tout à la fois une obligation et une quête de tous les instants.

Car comme l'a dit le Chevalier de Méré:

“Une grande dignité est une grande servitude.”

La Conscience est un sentiment profond de l'importance de sa fonction et des intérêts dont on est dépositaire.

C'est aussi la volonté de bien faire son travail à l'aune de ce que l'on croit être juste et bon pour la cause que l'on défend.

C'est cette petite voix intérieure qui ne nous quitte pas et qui guide notre discernement.

C'est aussi au trébuchet de sa conscience que l'on juge ses propres actes.

Sans aller jusqu'à penser comme Victor Hugo que

“ La conscience, c'est Dieu présent dans l'homme »

Il me semble que l'on pourrait en revanche s'accorder sur cette formule de Jules SIMON :

« Il n'y a point d'accommodement avec la conscience. Il faut lui obéir, et être juste, ou lui désobéir, et être criminel. »

L'Indépendance.

Si l'indépendance de l'avocat est aujourd'hui une vertu, il n'en a pas toujours été ainsi.

Cette indépendance était considérée par le pouvoir comme un défaut, une sorte d'aberration chromosomique, la marque de l'incapacité pathologique de l'avocat à s'insérer dans une société bien rangée, bien ordonnée, bien bâillonnée.

L'indépendance de l'Avocat vis-à-vis du pouvoir et de l'autorité judiciaire est une marque de courage et de liberté qui peut coûter cher (embastillement, pressions de toutes sortes, écoutes téléphoniques, harcèlement, mises en examen intempestives pour impressionner, contrôles fiscaux orientés, bref le Léviathan ne recule devant aucune avanie pour circonvier les Avocats qui dérangent).

Le principe d'indépendance garantit au citoyen ou à l'entreprise que les conseils qui leur sont donnés ne seront jamais guidés par un intérêt personnel ou une pression extérieure.

Car cette indépendance de l'avocat l'affranchit de tout lien de subordination quelconque, intellectuelle, juridique ou économique jusque et y compris envers son client.

Cette indépendance est aussi nécessaire pour la confiance en la justice que le principe d'impartialité du Juge.

Elle suppose aussi que l'Avocat se donne la force de caractère pour résister à la facilité de la complaisance, pour faire taire son intérêt personnel et pour éviter toutes sortes d'influences extérieures qui pourraient porter atteinte à son indépendance.

Garantie essentielle pour le client, l'indépendance de l'avocat est une ardente obligation; elle est même consubstantielle à la profession.

“L'indépendance, ce n'est pas une récompense, c'est une responsabilité.” A dit Pierre BOUGAULT

La Probité est un concept pouvant se définir comme la droiture, l'honnêteté ou l'intégrité.

C'est, bien entendu, tout d'abord, l'honnêteté au sens courant du terme c'est-à-dire ne pas tromper son client par abus de confiance ou escroquerie.

Mais c'est aussi l'honnêteté intellectuelle, une éthique rigoureuse qui conduit à avoir en toutes circonstances une grande rigueur morale.

“Les quatre points cardinaux qui doivent orienter la vie sont:

la Probité, la **Bonté**, la **Dignité**, la **Justice**. » a dit [Xavier Forneret](#)

Avoir de la probité c'est avoir un attachement aux devoirs de la justice et de la Morale et c'est un gage de liberté et de confiance pour le client.

L'Humanité est synonyme d'altruisme, de compassion, de bienveillance et d'empathie envers les autres; elle touche à ce que l'homme a de plus profondément humain.

Si c'est la dernière vertu du serment, elle n'est pas la moindre car elle est au coeur même de ce qui fonde les relations avocat-client.

C'est par souci d'humanité que l'avocat se dresse chaque fois que la dignité humaine est outragée, chaque fois que la liberté est menacée.

C'est au nom de cette humanité que l'avocat est appelé à défendre avec la même énergie des personnes ou des entreprises, des victimes ou des coupables, confrontés dans leur vie à des épreuves difficiles ou des situations dramatiques.

C'est un sentiment qui invite à comprendre les souffrances de son client et les peines de son entourage à faire preuve de tact et d'attention à ne jamais oublier que derrière un dossier il y a des hommes et des femmes en quête de justice, qui attendent de nous et qui espèrent en nous.

Le sentiment d'humanité conduit à placer l'homme au centre de tout car depuis Protagoras on sait que « *l'homme est la mesure de toute chose* ».

Pour ce faire, il faut résolument jouer le jeu:

« Jouer le jeu, c'est aimer les hommes, tous les hommes et se dire qu'ils sont tous bâtis sur une commune mesure humaine qui est faite de qualités et de défauts. » nous a dit Félix EBOUE

Après le développement de ces 5 vertus, je pourrai continuer ainsi en égrenant les 11 principes qui complètent notre armature éthique et intellectuelle.

Mais, mes chers confrères, chers amis

je m'arrête là de peur de paraître sentencieux et de donner l'impression de vous accabler de considérations sur les obligations, les contraintes, les devoirs.

Cependant je crois profondément que toutes ces vertus, tous ces principes qui constituent notre loi commune, nous donnent en réalité de la grandeur, de la noblesse et de la liberté et je partage cette idée de Rousseau que "*l'obéissance à la loi qu'on s'est prescrite est liberté*".

Mais c'est une liberté ordonnée à des valeurs et qui doit s'exprimer dans les limites de notre déontologie et de notre discipline.

Alors, après avoir entendu tout cela, les jeunes confrères pourraient légitimement se demander ce qu'ils viennent faire dans cette profession qui enchaîne, qui oblige, qui engage alors que la liberté, celle qu'on leur a toujours enseignée, consisterait plutôt à faire tout ce que l'on veut ?

Mais il n'y a nulle contradiction.

Car la liberté n'est pas la licence, elle est faite d'une multitude de renoncements , elle ouvre le champ infini des possibles.

Alors mes chers confrères, Cultivez votre serment, respectez le, éprouvez le, soyez lui toujours fidèle car

« sans fidélité nous n'aurions que des vertus de protozoaires ; la fidélité fait de l'éclair une clarté, de l'étincelle une lumière »

a dit Vladimir Jankélévitch.

Mais je sais bien que ce serment n'est pas toujours aisé à tenir ; que c'est même très difficile en ces temps de disette économique et morale.

Déjà en 1903, Anatole France reconnaissait que

« La **probité** et la **délicatesse** sont deux vertus infiniment plus faciles à pratiquer **quand** on ne **manque** de **rien**, que **lorsqu'on est dénué** de **tout**. »

Et précisément, le **dénuement** est là qui s'étale honteusement dans les cours, les tribunaux, les prisons.

Tout a déjà été dit sur la situation d'asphyxie de la Justice et les Pouvoirs publics ne font même plus mine de dissimuler l'extrême gravité de la situation, se contentant d'invoquer les sacro saintes difficultés budgétaires, chaque camp politique accusant son prédécesseur d'imprévoyance ou de laxisme.

Disons le tout net ce renvoi de balle politicien est insupportable.

On se souvient des tollés provoqués par les déclarations de Madame TAUBIRA quand elle essayait d'avoir un langage de vérité sur l'état de

la Justice et quand elle émettait ses propositions pour sortir de cette ornière.

On pouvait partager ou pas sa politique, ses convictions, ses choix mais le lynchage politico médiatique qu'elle subissait en permanence était abject et indigne d'une grande démocratie.

Curieusement, depuis que la **monochromie** est de retour place Vendôme, les clameurs se sont tues, un voile pudique recouvre de nouveau la belle Thémis et voilà que les problèmes de la justice sont redevenues accessoires, périphériques, quantités négligeables, d'autant que le pays tout entier est occupé à gronder d'une violente colère contre une loi divise profondément.

Je ne vais donc pas m'étendre davantage sur l'état de la justice tant elle est connue de vous tous.

Mais tout de même. Quelques phrases chocs pour éclairer votre réflexion.

*"L'institution judiciaire dans bien des endroits et je pèse mes mots est en **voie de clochardisation**. Il faut le dire."*

Ainsi parle le nouveau garde des Sceaux Jean Jacques URVOAS dans une interview au journal « la voix du nord » du 18 avril 2016.

Il poursuit en précisant que :

"Le dire, c'est nourrir justement une argumentation puisque je suis évidemment solidaire de toutes les trajectoires budgétaires qui ont été décidées par le gouvernement et qui font qu'il n'y a pas de marge de manœuvre considérable."

*Il y a tous les jours des reportages qui montrent qu'**ici l'électricité n'est pas payée**, que là un plafond s'est effondré, que le premier*

*geste que fait un magistrat avant d'entrer dans un bureau est d'**acheter une serpillière**. Je ne fais pas du catastrophisme ni du misérabilisme.*

Pour le moment, je n'ai pas d'autres certitudes que celle de ma détermination."

Dans une interview au **JDD** au début du mois d'avril, le même Ministre avait déjà alerté :

"Il faut reconnaître que la justice est à bout de souffle.

Le ministère n'a plus les moyens de payer ses factures.

*D'ailleurs, la direction de l'administration pénitentiaire a **36 millions d'euros de factures impayées** pour des hospitalisations de détenus. Voilà la réalité. Celle d'une vraie situation de sinistre."*

Voilà des paroles très dures, très lucides et très courageuses à n'en pas douter.

Mais alors une question se pose :

Monsieur URVOAS aura-t-il dépasser le stade du constat et du verbe ???

Hélas, vous admettez avec moi que rien n'est moins sûr.

Bien au contraire, le Gouvernement va chercher à gérer la pénurie, à calmer l'embolie, en **dé- judiciarisant** les procédures (comme c'est le cas pour le divorce par consentement mutuel), en poussant à la création d'une véritable justice privée (conciliation, arbitrage), en réformant au forceps les professions juridiques et judiciaires etc...

Mais tout ceci ne sera que cautères sur jambe de bois s'il n'y a pas une réelle volonté de modernisation de la justice appuyée sur des moyens humains, matériels et financiers tangibles.

En attendant, la communauté judiciaire est obligée de faire avec et les Avocats sont les premiers sacrifiés sur l'autel de la disette.

Songez donc :

- Un élargissement du nombre de bénéficiaires à l'AJ, sans revalorisation sérieuse des indemnités correspondantes,
-
- Des obligations de service public de plus en plus nombreuses : GAV, CO, HO etc...payées une misère ;
-
- Une pression toujours plus forte dans l'organisation des audiences, des délais qui raccourcissent pour les avocats mais des délibérés qui s'allongent pour les juges, toujours plus de restriction aux prérogatives et droits des Avocats, des greffes qui se barricadent pour ne pas être dérangés, un parcours du combattant pour obtenir la simple copie d'un dossier ou un simple extrait Kbis.
-
- Autant d'obstacles dressés dans notre exercice quotidien, comme si l'institution, soumise elle-même, et j'en conviens, au diktat des statistiques et à l'indigence des moyens, voulait, par une sorte de glissement quasi mécanique, faire déplacer sur les Avocats le poids des difficultés.

Bref, Mesdames Messieurs les hauts Magistrats, mes chers Confrères, tout le monde est sur les nerfs et cela nous amène parfois à nous disputer, le plus souvent de façon courtoise certes ; mais que de conflits et difficultés seraient évités si la Justice disposaient de conditions dignes pour œuvrer dans une vraie sérénité, ce qui est par essence sa vocation.

Le dénuement de la justice fait donc beaucoup de dégâts dans les esprits, dans les cœurs, mais aussi dans les finances des Avocats.

N'oublions jamais que chaque avocat est une entreprise qui doit faire face aux contraintes d'une gestion rigoureuse.

Mais comment répondre à ces contraintes si les honoraires ne rentrent pas, si les AJ déjà misérables tardent à être payées en raison de la faiblesse des dotations du Ministère.

Pour conclure sur ce propos, vous devez toujours garder à l'esprit que l'Avocat se situe entre le marteau de la justice et l'enclume du client ;

quoi qu'il se passe, quelques soient les difficultés que peut rencontrer l'institution, les délais des procédures qu'il est contraint d'expliquer à son client, il est toujours le seul responsable aux yeux de ce dernier.

Les choses sont difficiles mais il nous faut rester positif car comme a dit Lessing :

« La **probité** et la **justice** font la **sûreté** de la **société** ; la **bonté** et la **bienfaisance** en font l'**utilité** ; la **douceur** et la **politesse** en font l'**agrément**.

Je voudrais maintenant en guise de conclusion définitive vous dire quelques mots sur le thème de notre concours de plaidorie

Le mois de mai vient de se terminer et comme vous le savez c'est pour la Guadeloupe, le mois de la mémoire.

Un grand nombre de commémorations ont été organisées ici et là pour célébrer l'abolition de l'esclavage de 1848 mais aussi le sacrifice de Delgrès et les évènements de 1967.

Il nous a semblé que le moment était tout à fait indiqué pour faire le procès de Napoléon Bonaparte en ce qu'il a rétabli l'esclavage en 1802 après que les révolutionnaires l'eurent aboli.

C'est en quelque sorte la contribution, au demeurant fort modeste, de notre Barreau à ce mois de la mémoire.

En rétablissant l'esclavage quelques années seulement après la déclaration des droits de l'homme et du citoyen qui proclame en son **Art. 1^{er}** que

« Les hommes naissent et demeurent libres et égaux en droits. »

Napoléon a violé l'Histoire.

Les compétiteurs nous diront tout à l'heure ce qu'ils pensent de ce crime.

On peut violer l'histoire, a dit Alexandre DUMAS, mais *« à condition de lui faire de beaux enfants »*.

Nous tous ici assemblés sommes les beaux enfants de cette histoire et il nous faut construire une conscience collective qui rassemble.

En effet, il est un fait que notre région forme un arc en ciel, une mosaïque ethnique et culturelle forgée par une histoire tragique et tourmentée, où le miracle du vivre ensemble se réalise chaque jour.

Nous sommes admirés de l'extérieur et souvent cités en exemple, précisément pour notre aptitude, bien réelle et non usurpée, à vivre ensemble de façon apaisée dans cette société de la diversité.

Les observateurs nous prêtent même une approche plus forte et plus authentique de l'humanisme en raison précisément de ce que le tragique a pu accoucher d'un être collectif qui fonctionne tant bien que mal.

Mais si cette possibilité du vivre ensemble nous paraît toute naturelle, elle repose en grande partie sur un ordre ancien qui devra évoluer volens nolens, et il ne faut pas se voiler la face ni nier les difficultés de tous ordres.

Nous savons tous confusément que, comme tous les équilibres, celui qui régit notre société est éminemment précaire et qu'il peut vaciller à tout instant, mettant ainsi à bas tous nos espoirs en cet humanisme si singulier que l'on nous envie.

L'actualité nous enseigne que le danger guette, qu'il n'est jamais très loin et qu'il est plus facile de diviser les hommes que de les rassembler.

Des thèses s'affrontent en ce moment sur l'histoire de l'esclavage et sur les voies et moyens de faire avancer, et le débat et notre société, pour soigner les plaies encore vivaces à défaut de pouvoir les refermer.

Ces thèses ont chacune leur mérite, leur part de vérité et je ne crois pas qu'il faille les opposer de façon frontale.

Point n'est besoin de noms d'oiseaux, d'anathèmes, d'excommunication ou de posture martiale.

Chacun est libre d'avoir ses opinions, de contribuer au débat en essayant, pourquoi pas, de construire une parole réfléchie et fraternelle qui peut aider à sortir des prisons mentales de toute nature (idéologique, culturelle, économique, sociale, etc..) dans lesquelles l'homme se laisse parfois enfermé.

J'aime beaucoup ces strophes de Victor HUGO tirés de son poème
« **depuis 6000 ans la guerre** » :

*« Depuis 6000 ans, la guerre
Plait aux peuples querelleurs
Et dieu perd son temps
A faire les étoiles et les fleurs »*

Par une ironie dont elle a le secret, l'histoire commande aux beaux enfants que nous sommes, de perfectionner l'humanisme qu'elle nous a légué en en faisant un humanisme **d'ouverture**, de partage, d'échange et par conséquent **de progrès**.

Car comme a dit Aimé CESAIRE, il nous faut « **être poreux à tous les souffles du monde** » et dans la mesure où nous habitons une vaste pensée, il ne faut jamais nous confiner dans la plus petite de nos idées.

Et peut être ferons nous tous de cette phrase de Martin Luther KING un véritable viatique :

« nous devons apprendre à vivre ensemble comme des frères, sinon nous allons tous mourir ensemble comme des imbéciles ».

Je vous remercie de votre attention

Jamil HOUDA

